



Conditions d'inscription et d'annulation à la Retraite « *Women's leadership retreat* »

Essaouira du 6 au 11 Octobre 2019

Pour nos retraites, nous avons un nombre minimum et maximum de participants de 10 à 25 participants

Les frais d'inscription se constituent de l'acompte et le solde à régler à Nathalie LAFRIE (Ren-essence) pour l'organisation et directement aux gérants des hébergements le cas échéant sur place.

PRÉAMBULE

Les présentes conditions sont conclues entre, d'une part, par les organisateurs des retraites :

Nathalie Lafrie, autoentrepreneur, SIRET : 83315831400017, adresse 24 Lotissement Bel Air – Saint Didier sous Riverie 69440 Chabanière

-

Et, d'autre part,

Toute personne physique effectuant une inscription aux Retraites sur le site www.ren-essence.com et les plateformes reliées

Ci-après " le client "

Les parties conviennent que les présentes conditions de vente, disponibles au jour de l'achat régissent exclusivement leur relation. Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France.

OBJET

Les présentes conditions régissent les commandes pour les Retraites « Women's Leadership Retreat »

Le fait de commander une place pour l'une de ces retraites, conformément aux conditions définies ci-après implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente à l'exclusion de toutes autres.

Article1 : Champ d'application des conditions générales de vente

Toute commande sur le site www.ren-essence.com ou par email auprès de l'organisateur implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions.

Article 2 : Contenu de la retraite

2.1 Le contenu des retraites est décrit dans les fiches de présentation présentes sur le site internet www.renaissance.com. Les retraites proposées à la vente sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions venaient à se produire dans cette présentation, la responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée. Les photographies et les textes illustrant les retraites n'ont qu'une valeur indicative et n'entrent pas dans le champ contractuel.

2.2 Lors du déroulement de la retraite, certaines activités proposées pourront être adaptées ou modifiées compte tenu notamment des conditions météorologiques ou logistiques. Les organisateurs des retraites tenteront au mieux de proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, les organisateurs ne pourront être tenus comme responsables de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par la participante.

Article 3 : Taille du groupe

3.1 Les retraites sont organisées compte tenu d'un nombre minimum de participantes. Ce nombre peut être fourni sur simple demande. Si ce nombre n'est pas atteint 15 jours calendaires avant la date prévue pour la retraite, il est expressément convenu que les organisateurs ne seraient pas tenus de maintenir la retraite. Les sommes encaissées seront restituées aux participantes ou reportées sur une autre date ou sur une autre retraite ou formation, au choix de la participante.

3.2 Si le nombre d'inscriptions est trop élevé pour une retraite, les organisateurs proposeront le report sur un autre événement (autre date et/ou autre thème). En cas de refus, les sommes encaissées par les organisateurs seront intégralement remboursées.

Article 4 : Réservations et Dates

4.1 Les réservations sont prises en compte par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée. L'inscription à la retraite sera confirmée dès réception du paiement.

4.2 En cas de non-disponibilité, il sera proposé des dates ou horaires de retraite se rapprochant au mieux de la demande de la participante. Pour le cas où cette proposition n'aurait pas la convenance du participant, l'acompte de 30% sera tout de même encaissé.

Article 5 : Prix et modalités de paiement

5.1 Pour faire une réservation, nous vous demandons de verser un acompte (tarif fixe mentionné sur la fiche produit) non remboursable à la réservation payable via le lien fourni sur les sites de réservation ou par virement. Cet acompte conditionne la validation de l'inscription. Toute réservation n'ayant pas été payée dans les 48h après l'inscription de la retraite pour des raisons notamment de rejet bancaire est automatiquement annulée.

Le règlement s'effectue via le lien fourni à l'inscription, stripe, Paypal, virement sur le compte N26. L'acheteur est seul responsable du paiement effectif de la retraite (compte approvisionné...) sauf en cas de problème lié à la procédure de paiement en ligne et aux interfaces techniques du système de paiement sécurisé. Un paiement du solde échelonné est envisageable. Le paiement est soldé avant le début de la retraite.

Sécurisation des données : Nous ne conservons aucune information financière de nos clients (numéros de carte de crédit/débit) à la suite du paiement.

5.2 Les prix indiqués s'entendent hors frais de transport. Les frais d'hébergement sont à régler directement à l'hébergeur via ren-essence. Les repas sont assurés ainsi que l'accès aux équipements, activités et ateliers proposés ; ces informations figurent sur les descriptifs. La participante devra effectuer ses propres démarches pour le transport et toute autre prestation en dehors des celles stipulées (exemple prestation de massages).

Article 6 : Conditions d'annulation

6.1 Annulation par les organisateurs

—

En plus des cas prévus à l'article 3 des présentes conditions, les organisateurs pourraient être amenés à annuler la retraite en cas d'impossibilité physique ou matérielle pour l'un des organisateurs d'assurer l'événement prévu ou en cas de force majeure. Dans cette hypothèse, les organisateurs rembourseront aux participantes les sommes versées. Ils pourront également proposer de nouvelles dates pour une activité différente de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité, les participantes disposant de la faculté de refuser les nouvelles dates ou une nouvelle retraite. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les retraites en toutes circonstances au minimum 30 jours avant la date de début. En cas d'annulation par les organisateurs, le client devra être remboursé des sommes déjà versées.

6.2 Annulation par la participante

–

En validant son inscription sur internet ou via le formulaire d'inscription, la participante s'engage de manière définitive. Compte tenu du fait que les retraites sont réalisées par petits groupes, les organisateurs ne peuvent accepter d'annulation sans conserver de dédommagement. Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait de la participante, quelle qu'en soit la cause, les organisateurs conserveront l'acompte versé à l'inscription. Il ne sera dû aucun remboursement si la participante décide d'écourter le stage. Si la participante souhaite reporter sa retraite à une autre date, il est possible de le faire jusqu'à 45 jours avant la date de la retraite. Passé ce délai, aucun report ne sera possible.

Article 7 : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article 121

-

21 du Code de la consommation, le Client dispose du droit de se rétracter pendant un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat.

Les organisateurs rembourseront le Client de la totalité des sommes que ce dernier a versées dans un délai maximum de 14 jours à compter de la réception de la demande de rétractation.

Article 8 : Responsabilité

8.1 Responsabilité de la participante

En validant son bulletin d'inscription, la participante reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, infirmité, allergie, rendant incompatible le bon déroulement de la retraite du fait de son état de santé. Chaque participante devra vérifier qu'elle est bien couverte à titre personnel pour l'activité choisie. Avant de se rendre en retraite, la participante doit être couverte par une assurance, qui doit inclure une couverture suffisante pour les bagages, les frais médicaux et les frais de rapatriement. Si la participante s'inscrit à une retraite sans assurance, elle n'est pas autorisée à poursuivre son séjour, et n'a pas droit au remboursement des sommes versées.

8.2 Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Article 9 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, chaque participante est informée que les informations communiquées sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression sur les renseignements le concernant en s'adressant à : nathalie@ren-essence.com

Article 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française. Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de LYON nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.